



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 24.249

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD, VICE PRÉSIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

ARRETE TEMPORAIRE
Suivi par : P. HADDAD

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

Vu la demande présentée en date du 6 décembre 2024 par Le service Environnement,

**OBJET : REGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT**

**PLACE DU DOCTEUR BERTHET
PLACE DU MARECHAL LECLERC
2 AVENUE DES HARAS**

Considérant que pour permettre l'installation de parcs pour la collecte des sapins, il importe dans un but de sécurité publique de réglementer LE STATIONNEMENT SUR LES PLACES DU DOCTEUR BERTHET ET DU MARECHAL LECLERC ET 2 AVENUE DES HARAS A LA CELLE SAINT-CLOUD,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 30 décembre 2024 au vendredi 17 janvier 2025, le stationnement des véhicules sera interdit et gênant pour permettre l'installation de parcs pour la collecte de sapins :

- Place du Docteur Berthet,
- Place du Maréchal Leclerc,
- 2 avenue des Haras.

ARTICLE 2 : Les barrières et dispositifs de signalisation routière temporaire (verticaux et horizontaux) seront fournis et mis en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissariat de Police de Versailles,
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



La Celle Saint-Cloud, le 23 DEC. 2024

Le Maire,

Olivier DELAPORTE
Vice-président de Versailles Grand Parc